



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réhabilitation des cités minières

Question écrite n° 40265

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la demande formulée par les organisations syndicales des mineurs du Nord - Pas-de-Calais et par les associations de locataires des cités minières. En effet, après avoir examiné les conclusions des discussions du groupe de travail concernant le devenir de l'habitat minier et des déclarations formulées par le gouvernement à cette occasion, ces institutions représentatives souhaitent être pleinement associées à la concrétisation et à la mise en oeuvre des engagements pris. Ces engagements sont, selon elles, de nature à faire évoluer positivement ce dossier et constituer la base d'une solution d'ouverture et d'avenir pour les habitants des cités minières et le devenir de la région Nord - Pas-de-Calais. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour permettre cette participation active des représentants des locataires des cités minières.

Texte de la réponse

Une mission d'étude sur l'avenir du parc immobilier de Charbonnages de France dans le Nord - Pas-de-Calais a été conduite par M. Castagnou, chef de l'inspection générale de l'industrie et du commerce, qui a largement consulté l'ensemble des parties concernées. Dans ce cadre, les organisations syndicales ont fait part de leurs attentes et de leurs propositions relatives à la politique de réhabilitation, à la propriété et à la gestion future de ce parc. De ces travaux s'est dégagé un large accord, notamment sur le principe d'une reprise du parc de logements géré par Soginorpa par un établissement public régional et sur la nécessité d'accélérer le rythme des réhabilitations. Les pouvoirs publics s'attachent à mettre en oeuvre ces propositions et à résoudre les difficultés juridiques, financières et comptables qu'elles posent, afin que ces orientations puissent être concrétisées dans les meilleurs délais possibles. Dans cette perspective, un amendement a été introduit dans le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains pour créer un établissement public industriel et commercial rattaché à la région, ayant pour objet d'acquérir et de gérer directement ou indirectement les immeubles à usage locatif social détenus par la Soginorpa, dans le respect notamment des droits statutaires des mineurs et de leurs ayants droit. D'ici au transfert effectif de Soginorpa à cet établissement public régional, les pouvoirs publics ont demandé à M. Castagnou de présider un comité de suivi de la réforme auquel sont associés les représentants des organisations syndicales et de l'Association des communes minières. Au moment où s'engagent les discussions sur les conditions d'une reprise de la Soginorpa par la collectivité territoriale régionale, les pouvoirs publics porteront une attention particulière aux propositions du comité de suivi au sujet des modalités de cession de la Soginorpa.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40265

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 283

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4009